

PERFORMANCES DES FIRMES PUBLIQUES ALGÉRIENNES : UNE QUESTION DE PRIVATISATION OU DE GOUVERNANCE DES FIRMES ?

Daniel Labaronne

Management Prospective Ed. | *Management & Avenir*

2013/5 - N° 63
pages 33 à 53

ISSN 1768-5958

Article disponible en ligne à l'adresse:

<http://www.cairn.info/revue-management-et-avenir-2013-5-page-33.htm>

Pour citer cet article :

Labaronne Daniel, « Performances des firmes publiques algériennes : une question de privatisation ou de gouvernance des firmes ? »,
Management & Avenir, 2013/5 N° 63, p. 33-53. DOI : 10.3917/mav.063.0033

Distribution électronique Cairn.info pour Management Prospective Ed..

© Management Prospective Ed.. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Performances des firmes publiques algériennes : une question de privatisation ou de gouvernance des firmes ?

par Daniel Labaronne²

Résumé

La privatisation algérienne est-elle un facteur d'amélioration des performances des firmes du pays ? La privatisation est-elle une solution pour la sortie de crise de l'entreprise publique algérienne ? Pour répondre à ces questions nous mobilisons les apports théoriques et empiriques des études qui ont testé, notamment dans le cas des firmes d'Europe de l'Est, les liens entre la performance des firmes et leur forme (publique versus privée), leur structure (outsiders versus insiders) ou leur statut (managérial versus individuel). Les résultats souvent contradictoires et quelquefois contraires aux attentes théoriques de ces études nous incitent à être prudents quant aux effets attendus de la privatisation sur l'amélioration des performances des firmes algériennes. Nous défendons l'idée que c'est davantage le renforcement des institutions de marché, notamment celles qui encadrent les mécanismes de micro-gouvernance : contrainte budgétaire dure et pressions concurrentielles, qui peut jouer un rôle décisif dans l'amélioration des performances du système productif algérien.

Abstract

Is privatization a factor in improving the performance of Algeria's firms? Is it a solution to the crisis of Algerian public firms? To answer these questions, we mobilize the theoretical and empirical studies that have tested, especially in the case of East European firms, the links between firm performance and their form (public versus private), structure (outsiders versus insiders) or status (managerial versus individual). The results, which are often contradictory and sometimes contrary to theoretical expectations, lead us to be cautious about the expected effects of privatization on the improvement in performance of Algerian firms. We argue, rather, that it is the strengthening of market institutions, including those that control micro-governance mechanisms: hard budget constraints and competitive pressures that can play a decisive role in improving the performance of the Algerian production system.

Depuis 1995, date du lancement de la politique publique de privatisation en Algérie, la question de savoir s'il faut ou non poursuivre la mise en œuvre de cette politique est un débat récurrent et passionné dans ce pays. Cette interrogation

2. DANIEL LABARONNE, Maître de conférences HDR, LARE efi, Université Montesquieu Bordeaux IV, danielabaronne@yahoo.fr

est présente non seulement dans les revues et chez les économistes algériens (Sadi, 2006 ; Mezouaghi et Talahite, 2009 ; Tahar, 2011), mais aussi dans la presse nationale et au sein du gouvernement. Cette hésitation explique sans doute que, depuis près de vingt ans, la privatisation algérienne se caractérise par un stop and go assez peu lisible pour l'ensemble des acteurs économiques résidents et non résidents.

Dans ce débat, les partisans de la privatisation et de son accélération, soulignent qu'elle serait un moyen d'améliorer la performance des firmes du pays et une solution de sortie de crise des entreprises publiques algériennes. Celles-ci enregistrent depuis plus dix ans des taux de croissance négatifs de leur valeur ajoutée. Elles apparaissent faiblement compétitives, en sur-effectif chronique, handicapées par une productivité insuffisante, lourdement endettées et fortement concentrées dans l'industrie. Ces désavantages comparatifs justifient selon eux le transfert rapide de l'ensemble des actifs publics algériens au secteur privé.

Les avocats du statu-quo, voire de la renationalisation de firmes qui ont été privatisées³, considèrent que la privatisation serait dévastatrice en termes d'emplois dans un pays où le chômage atteint plus de 10% de la population active et 25% des jeunes algériens. Elle retirerait aux pouvoirs publics un instrument de politique industrielle nécessaire à la mise à niveau des entreprises algériennes. Elle livrerait à la voracité des acteurs privés des entreprises publiques qui appartiennent au patrimoine industriel algérien. Elle ne garantirait en rien contre le risque de corruption, les opérations précédentes de privatisation, par leur manque de transparence, ayant développé dans la population un fort soupçon de favoritisme et de prévarication.

Dans ce débat vif et permanent, nous souhaitons apporter notre contribution en nous demandant si la mise en œuvre d'une politique publique de privatisation est la seule susceptible de remédier aux carences du secteur industriel public algérien. Pour répondre à cette question nous mobilisons les apports théoriques et empiriques des études qui ont testé, notamment dans le cas des firmes d'Europe de l'Est, les liens entre la performance des firmes et leur forme (publique *versus* privée), leur structure de capital (détenu par des propriétaires extérieurs *versus* les salariés des entreprises) ou leur statut (managérial *versus* individuel).

Les résultats souvent contradictoires et quelquefois contraires aux attentes théoriques de ces études nous incitent à être prudents quant aux effets attendus de la privatisation sur l'amélioration des performances des firmes algériennes.

3. Les autorités algériennes ont engagé la renationalisation de l'opérateur de téléphonie mobile Djezzy, propriété du groupe égyptien Orascom. Ce groupe est l'opérateur historique, depuis 2001, de la première licence privée de téléphonie mobile algérienne. Les autorités souhaitent racheter 51% du capital social de Djezzy. Par ailleurs, les autorités envisagent la création d'entreprises publiques spécialisées, par exemple, dans la gestion des stocks en produits de première nécessité : « *afin de parer à toute éventualité compte tenu de la dissolution des entreprises publiques de distribution* », source : Bulletin du ministère du commerce, n°2, 1^{er} semestre 2011, page 10, <http://www.mincommerce.gov.dz/fichier11/bulletinmc1.pdf>

Performances des firmes publiques algériennes : une question de privatisation ou de gouvernance des firmes ?

Nous défendons l'idée que c'est davantage le renforcement des institutions de marché, notamment celles qui encadrent les mécanismes de gouvernance, tant des firmes privées que publiques, qui peut jouer un rôle décisif dans l'amélioration des performances du système productif algérien.

Ce papier s'organise de la façon suivante : nous proposons un cadre théorique élargi pour interpréter les performances des entreprises algériennes (1). Nous proposons ensuite d'évaluer les caractéristiques de la gouvernance des firmes algériennes à travers le concept de « micro-gouvernance » (2). Nous présentons la base de données *Institutional Profiles Database* qui nous permet d'évaluer empiriquement, et de façon comparative, le niveau de « micro-gouvernance » qui s'applique à plus de cinquante pays (3). Nous situons alors le niveau de « micro-gouvernance » algérien par rapport à cet ensemble de pays (4). Nous suggérons l'importance du rôle que joue le renforcement des institutions de marché dans l'efficacité des firmes algériennes (5). Nous concluons.

1. Un cadre théorique élargi pour interpréter les performances des entreprises algériennes

La question de l'impact de la nouvelle organisation de la propriété des firmes algériennes sur l'amélioration de leurs résultats s'inscrit dans une réflexion plus large qui porte sur les effets de la privatisation sur la performance des firmes, notamment après le vaste mouvement de privatisation/ restructuration observé dans les économies développées à partir de 1985 ou dans les économies de l'Est en transition dès 1990.

Ces recherches ont testé trois hypothèses théoriques principales. i) Les entreprises publiques seraient moins performantes que les entreprises privées ; ii) Les entreprises privées de type individuel, avec confusion des fonctions de propriété et de direction seraient plus efficaces que les entreprises managériales avec séparation de ces deux fonctions. iii) Les entreprises contrôlées par les investisseurs extérieurs aux firmes, les « *outsiders* », auraient des performances supérieures à celles dominées par les salariés, « *les insiders* ».

Ces hypothèses, que reprennent les partisans de la privatisation algérienne, s'inscrivent pour la première dans le prolongement de la théorie de la propriété, pour les deux autres, dans le cadre de l'analyse commune au courant managérial et au modèle contractualiste, analyse qui constitue le modèle standard de la firme. La théorie de la propriété (Alchian et Demsetz, 1972 ; Furubotn et Pejovich, 1972) souligne que la propriété privée crée les incitations favorables à une meilleure allocation des ressources productives. Le courant managérial

(Baumol, 1959 ; Marris, 1964 ; Williamson, 1964 ; Galbraith, 1967 ; Monsen et Downes, 1965), s'intéresse aux conséquences de la séparation des fonctions de propriété et de direction sur la performance des firmes. Cette séparation serait de nature à générer des conflits d'intérêt entre les actionnaires et les dirigeants, ces derniers recherchant la satisfaction de leur utilité propre au détriment de celle des actionnaires. Il s'ensuivrait une baisse de l'efficacité des firmes managériales. Dans l'hypothèse où les propriétaires seraient en même temps les salariés, les firmes managériales «coopératives» auraient des performances encore moindres en raison du comportement des *insiders* moins enclins à prendre des risques que les *outsiders*.

Face à ces problèmes actionnaires-mandants (*principaux*) et dirigeants-mandataires (*agents*), l'analyse contractualiste, à travers la théorie des droits de propriété, des coûts de transaction (Coase, 1937 ; Williamson, 1985) et de l'agence (Jensen et Meckling, 1976 ; Fama, 1980 ; Fama et Jensen, 1983 a et b) présente les moyens permettant aux actionnaires de « discipliner » le comportement opportuniste du dirigeant en l'incitant à agir dans le sens de la maximisation de la valeur de la firme. Cette analyse développe un modèle principal-agent axé, d'une part, sur les conflits d'intérêt entre propriétaires et managers, d'autre part, sur les moyens de résoudre ces conflits à partir d'un système d'incitations et de contrôle.

De nombreux travaux théoriques et empiriques ont cherché à vérifier le bien fondé des trois hypothèses évoquées dans le cas des économies de l'Est après le passage de celles-ci à l'économie de marché et la mise en œuvre de vastes plans de privatisation industrielle.

Ces travaux, dont le nombre s'élève à plus de deux cents (pour un *survey*, Labaronne, 2002 ; Estrin et al., 2009) offrent des résultats mitigés concernant l'impact des privatisations des firmes de l'Est sur l'amélioration de leurs performances. Certaines études montrent qu'il n'y a pas une infériorité systématique des performances des firmes publiques comparées à celles des firmes privées ou privatisées, d'autres contestent ces résultats et soulignent la supériorité de la forme privée sur la forme publique. Les tests établissent un lien faible entre propriété privée et restructuration, tandis que d'autres mettent en avant une relation forte. Des études notent l'efficacité des entreprises contrôlées par les *outsiders*, alors que d'autres constatent les performances des firmes contrôlées par les *insiders*. Une hypothèse théorique serait confirmée, en revanche : les firmes individuelles créées *ex-nihilo* seraient plus performantes que les firmes publiques ou managériales.

Face à des résultats empiriques rarement convergents et quelquefois contraires aux présupposés théoriques, l'analyse appliquée au cas des entreprises algériennes doit éviter toute position normative. Celle-ci postulerait, sans précaution, que la

Performances des firmes publiques algériennes : une question de privatisation ou de gouvernance des firmes ?

privatisation est la meilleure solution pour l'amélioration des performances des firmes algériennes et la seule voie permettant aux firmes publiques de sortir de la crise dans laquelle elles se trouvent. Une approche de nature positive semble préférable. Celle-ci doit dépasser le cadre restrictif du modèle standard de la firme qui inspire la plupart des travaux empiriques. Ce modèle privilégie le conflit actionnaires / dirigeants et la liaison privatisation / performances des firmes. Un cadre plus élargi devrait prendre en compte, non seulement le changement de propriété mais aussi la qualité du cadre institutionnel de l'économie algérienne.

Observons, d'une façon générale, que la variable institutionnelle est rarement privilégiée dans les travaux en économie de la transition ou en économie du développement, malgré l'intérêt et l'importance des articles et ouvrages de North (1990), Stiglitz (1998) ou Andreff (2007). Cette défiance s'est observée, en particulier, dans les études théoriques et empiriques sur les privatisations dans les économies en transition (Labaronne et Ben Abdelkader, 2007). De façon plus étonnante, compte tenu des apports contemporains de l'analyse institutionnelle, ce désintérêt se manifeste encore dans la littérature récente sur l'impact des privatisations sur les performances des firmes. Ainsi Estrin et al. (2009) dans leur *survey* paru dans *Journal of Economic Literature*, intitulé : «The Effects of Privatization and Ownership in Transition Economies», ne recensent que les travaux qui attribuent l'origine de l'amélioration des performances des firmes à l'Est aux seuls effets de la privatisation et du changement de structure de propriété (actionnaires majoritaires, investisseurs étrangers).

Or l'expérience des privatisations dans les pays d'Europe centrale et orientale et dans la Communauté des Etats Indépendants (la Russie notamment), montrent que si la privatisation des actifs publics est engagée avant l'instauration des mécanismes de gouvernance, notamment ceux faisant jouer au marché son rôle disciplinaire, alors les résultats de cette privatisation sont décevants pour l'amélioration des performances des firmes. En revanche, là où les mécanismes de marchés ont été institutionnalisés avant la mise en œuvre d'une politique publique de privatisation (la Pologne est emblématique à cet égard) les résultats apparaissent bien meilleurs. Dans le cas de l'Algérie, nous plaçons pour une amélioration du rôle disciplinaire du marché préalablement à la privatisation des actifs publics.

Le cadre élargi que nous préconisons d'adopter s'intéresse aux mécanismes réels qui conditionnent les décisions des agents, notamment celles des dirigeants. Cette voie de recherche, ouverte par la théorie du gouvernement d'entreprise, nous semble offrir un référentiel complémentaire à l'interprétation des performances contrastées des firmes algériennes.

Le système de gouvernement d'entreprise recouvre, selon Charreaux [1997] : « l'ensemble des mécanismes organisationnels qui ont pour effet de délimiter les

pouvoirs et d'influencer les décisions des dirigeants, autrement dit qui gouvernent leur conduite et définissent leur espace discrétionnaire ». Dans le prolongement de la théorie du gouvernement d'entreprise, elle-même extension de la théorie des droits de propriété, de l'agence et des coûts de transaction, la privatisation n'apparaît pas comme le seul facteur d'amélioration des performances des firmes.

D'autres facteurs interviennent qui déterminent la latitude discrétionnaire des managers, cette dernière conditionnant à son tour les performances des firmes à travers les politiques managériales d'investissement et de financement. C'est dans ce cadre d'analyse qu'il faut resituer, nous semble-t-il, la question des performances des firmes en Algérie. Les facteurs discriminants qui déterminent la performance des firmes privées et publiques algériennes reposent moins, selon nous, sur la mise en œuvre de recommandations normatives en faveur d'une privatisation immédiate que sur le renforcement d'un cadre institutionnel imposant une discipline de marché aux managers privés et publics. Ces facteurs institutionnels peuvent être regroupés sous le concept de « micro-gouvernance ». Nous présentons le contenu analytique de ce concept et examinons empiriquement sa réalité dans le cas algérien.

2. Le concept théorique de micro-gouvernance

La micro-gouvernance, ou encore le système de gouvernance de la firme et de ses dirigeants, vise à améliorer l'efficacité de la firme en assurant une meilleure discipline des dirigeants. Cette notion de micro-gouvernance s'inscrit dans la logique disciplinaire de la théorie du gouvernement d'entreprise. La fonction du système de gouvernance est de réduire la latitude managériale pour améliorer la performance des firmes au moyen des différents mécanismes, qu'ils soient intentionnels, (le conseil d'administration, l'assemblée générale), ou spontanés, comme le marché des biens et services, des dirigeants ou le marché financier, selon la distinction proposée par Charreaux (1996 et 2008).

Dans le cadre de ce papier, nous considérons la firme davantage comme un nœud de contrat et moins comme un nœud de compétences. Notre vision contractualiste nous conduit à adopter une approche disciplinaire de la gouvernance alors qu'une conception évolutionniste de la firme aurait nécessité une approche cognitive de la gouvernance. Or celle-ci se prête difficilement à une évaluation quantitative, contrairement à l'approche disciplinaire qui fait l'objet d'une évaluation à l'aide d'indicateurs divers issus de nombreuses bases de données internationales.

Nous utilisons la notion de micro-gouvernance, de préférence à celle de gouvernement d'entreprise, parce que nous avons exploité dans des travaux antérieurs (Labaronne et Ben Abdelkader, 2008, 2011) la notion symétrique de

Performances des firmes publiques algériennes : une question de privatisation ou de gouvernance des firmes ?

macro-gouvernance. Pour nous, la macro-gouvernance, ou encore les systèmes de gouvernance de l'État et de ses acteurs politiques, vise à améliorer l'efficacité et la transparence de l'État en assurant une meilleure discipline des dirigeants politiques. Nous nous inspirons de Charreaux (2006) qui souligne que dès lors qu'il existe une séparation des fonctions de direction et de propriété au sein d'une firme ou qu'il apparaît une délégation de pouvoir avec des mandants (le peuple) et des mandataires (les élus du peuple) une relation « d'agence » s'instaure qui relève du champ de la gouvernance « disciplinaire ».

Dans le cas de la micro-gouvernance, les moyens de contrôle dont disposent les propriétaires pour limiter l'espace discrétionnaire des managers qui les incite à maximiser leur utilité propre plutôt que le profit de l'entreprise, sont regroupés en distinguant les mécanismes de contrôle « internes » et « externes ».

Dans le système interne, le contrôle repose sur des mécanismes, comme le vote des actionnaires lors des assemblées générales qui approuvent ou sanctionnent la gestion des dirigeants, ou d'organes, au premier rang desquels le conseil d'administration qui surveille et oriente la gestion de l'entreprise.

Dans le système externe, le contrôle s'exerce par le marché et le cadre réglementaire. L'impact du contrôle des managers sur l'amélioration des performances des firmes, notamment algériennes, peut ainsi jouer à travers un double effet d'incitation et d'information.

La concurrence de firmes domestiques, favorisée par la libéralisation du marché intérieur ou la présence de firmes étrangères et encouragée par l'ouverture internationale, soumet les managers à une « discipline de marché ». Cette concurrence, dès lors qu'elle est régulée pour éviter les ententes et les abus de position dominante et qu'elle est facilitée par un environnement légal favorisant la libre entrée de nouvelles entreprises, produit de l'information sur la qualité relative de la gestion managériale. Si cette information révèle une mauvaise gestion des dirigeants, ceux-ci peuvent être sanctionnés (perte de leur emploi) à la suite, soit de la vente des firmes inefficaces à des firmes plus performantes (une discipline de surenchère s'exerce alors), soit de la liquidation des firmes défaillantes exigée par des créanciers (c'est la discipline de faillite qui joue dans ce cas).

Pour que ces mécanismes de gouvernance fonctionnent en Algérie, il faut que l'évaluation de la performance des firmes s'appuie sur une information sincère, complète et véritable de leurs comptes ; qu'une discipline contractuelle intervienne qui résulte de l'application effective des contrats liant les dirigeants aux partenaires de la firme (propriétaires, salariés, clients, fournisseurs) ; que la menace de la faillite soit réelle avec des dispositifs juridiques qui la prévoient et l'appliquent ; que le marché du travail, comme le marché financier, soient opérationnels afin que des pressions adéquates s'exercent sur les managers et

les conduisent à maximiser la rentabilité des entreprises. Les dispositifs relatifs au fonctionnement du marché du travail doivent permettre aux propriétaires de sanctionner les managers en les licenciant ou en exerçant sur eux une menace crédible rendue possible par la fluidité du marché du travail. Le marché financier, qui est également le marché «du contrôle des sociétés», doit permettre aux entreprises les plus performantes de contrôler celles qui le sont le moins en sanctionnant le cas échéant les managers moins efficaces des firmes-cibles.

Davantage que la privatisation, c'est l'instauration de ce cadre institutionnel de micro-gouvernance qui doit permettre aux firmes algériennes, privées, privatisées ou publiques d'améliorer leurs performances. Or, la qualité de ce cadre institutionnel semble faire défaut en Algérie comme en témoigne un certain nombre d'études sur le «climat des affaires» ou sur les difficultés d'entreprendre dans ce pays (Doing Business, 2012). Nous proposons une approche empirique qui permet de situer l'Algérie du point de vue de l'efficacité de la mise en œuvre des mécanismes de gouvernement des firmes. Cette approche confirme les améliorations souhaitables dans le domaine de la micro-gouvernance algérienne.

3. Une base de données qui évalue empiriquement le niveau de micro-gouvernance algérien

Pour tenter d'évaluer le niveau de micro-gouvernance des firmes algériennes nous proposons d'exploiter la base de données *Institutional Profiles Database* (base dite *IPD*) élaborée par le Ministère français de l'économie, de l'industrie et de l'emploi. Trois éditions de cette base ont été publiées. La première, en 2001, comprenait 51 pays développés, en développement et en transition. La seconde, en 2006, retenait 85 pays, la troisième, en 2009, évaluait 123 pays.

Cette base offre des données originales sur les caractéristiques institutionnelles des pays sous revue. Elles sont recueillies au moyen d'un questionnaire adressé aux fonctionnaires français des Missions Economiques des pays couverts. Les réponses qualitatives aux questions débouchent sur des variables élémentaires agrégées en 115 indicateurs. Dans un souci de cohérence géographique, nous avons conduit notre étude empirique sur les 51 pays initiaux en suivant l'évolution de leurs indicateurs entre 2001 et 2009.

Sur le plan empirique, cette base propose une grille de « capture » des caractéristiques institutionnelles des pays, obtenue en croisant neuf thèmes décrivant les fonctions essentielles remplies par les institutions du pays et quatre secteurs qui renvoient aux espaces dans lesquels se déploient ces fonctions. La base de données *IPD* est en libre accès sur le site du CEPII : <http://www.cepii.fr>. Dans un travail antérieur, nous avons souligné les limites mais aussi l'intérêt de l'exploitation de cette base de données (Labaronne et Ben Abdelkader, 2008).

Performances des firmes publiques algériennes : une question de privatisation ou de gouvernance des firmes ?

A partir des données issues de la base *IPD*, nous tentons d'examiner le niveau de micro-gouvernance algérien et de voir comment ce niveau se situe par rapport aux autres pays du Maghreb et du Moyen Orient (MENA)⁴, pays *benchmark* dans notre analyse comparative.

Pour cela, nous construisons un indicateur qui évalue le niveau de micro-gouvernance pour chaque pays sous revue. Cet indicateur propose de capturer le niveau de discipline de marché et de discipline contractuelle imposées aux managers. Cet indicateur ne concerne que le seul système de contrôle externe pouvant s'exercer sur le comportement des managers. C'est une limite à notre travail d'étude qui tient à l'absence de données, dans la base *IPD*, du rôle comparatif des actionnaires ou des conseils d'administration dans le système de contrôle interne des firmes des pays étudiés.

A partir de la base *IPD*, la discipline de marché algérien sera évaluée à travers la valeur des indicateurs qui rendent compte : i) de la liberté de fonctionnement des marchés des biens et services, du capital, et du travail ; ii) des pressions exercées par l'ouverture sur l'extérieur sur les marchés des biens et services et du capital ; iii) de la sécurisation des contrats issus de l'environnement institutionnel et de l'obligation d'information sur le marché des biens et services ; iv) de la régulation de la concurrence sur le marché des biens et services et du capital.

La valeur de l'indicateur de micro-gouvernance pour chacun des pays sous revue est obtenue par agrégation de la valeur de chacun des neuf indicateurs de la base *IPD* retenus pour capturer la discipline de marché et la discipline contractuelle qui s'exercent sur les managers⁵. L'agrégation des valeurs des indicateurs est effectuée en utilisant la moyenne pondérée par la valeur des écarts types de ces indicateurs.

4. Le niveau de micro-gouvernance algérien

Nous proposons d'évaluer le niveau de discipline de marché des pays sous revue en tenant compte de leur revenu, apprécié par le logarithme de leur PIB par habitant en 2001 et 2009. Nous procédons à une régression des indicateurs de micro-gouvernance pays par rapport à leur PIB par tête. Cette régression est représentée par une droite traversant le nuage de points pays (Graphiques 1 et 2)⁶.

4. Dans la base *IDP*, la région MENA (*Middle East and North Africa*) couvre les pays maghrébins (Algérie, Tunisie, Maroc) et l'Arabie Saoudite, l'Égypte, l'Iran et la Syrie.

5. Les neuf indicateurs sont les suivants : 1/ Liberté de fonctionnement du marché des biens et services ; 2/ Liberté de fonctionnement du marché du capital ; 3/ Liberté de fonctionnement du marché du travail ; 4/ Ouverture sur l'extérieur du marché des biens et services ; 5/ Ouverture sur l'extérieur du marché du capital ; 6/ Sécurisation des contrats ; 7/ Obligation d'information sur le marché des biens et services ; 8/ Régulation de la concurrence sur le marché des biens et services ; 9/ Régulation de la concurrence sur le marché du capital.

6. Nous remercions Nadia Dharhi pour sa collaboration statistique.

Nous observons, d'une façon générale, la présence d'un coefficient de corrélation élevé (près de 0,52 pour 2001 et 0,58 pour 2009) entre les niveaux de revenu et de micro-gouvernance dans les pays sous revue. Ce résultat, observé dans d'autres études (Oman et *al.*, 2003 ; Ould Aoudia, 2006), traduit le fait que les pays les plus développés ont réussi au cours du temps à mettre en place des institutions de micro-gouvernance efficaces, institutions dont les pays en développement sont en partie dépourvus.

Dans nos graphiques, la position de chaque pays est examinée par rapport à la droite de régression. Un pays dont le point représentatif est placé sur la droite de régression bénéficie d'un niveau de micro-gouvernance qui est en concordance avec son niveau de développement économique. Un pays placé au-dessous de cette droite affiche un niveau de micro-gouvernance inférieur à ce que ce pays pourrait prétendre compte tenu de son niveau de développement. Un pays placé au-dessus de la droite présente un niveau de micro-gouvernance supérieur à ce que ce pays serait en droit d'attendre compte tenu de son niveau de développement.

Dans nos graphiques, l'Algérie se distingue par au moins quatre caractéristiques singulières :

- Son point représentatif se situe, en 2001 comme en 2009, en-dessous de la droite de régression ;
- Il est le plus éloigné de cette droite comparativement aux points représentatifs du Maroc et de la Tunisie⁷ ;
- Il n'évolue pas entre 2001 et 2009 alors que celui du Maroc et de la Tunisie se déplacent vers la droite de régression, c'est-à-dire dans le sens d'une plus grande cohérence entre leur niveau de micro-gouvernance et leur niveau de développement ;
- Il est pratiquement au même niveau que celui de l'Egypte et de la Chine en 2001. Mais l'immobilisme de ce point entre les deux années a pour conséquence de situer ce point en-dessous du niveau de ces deux pays en 2009, l'Egypte pour sa part se rapprochant significativement de la droite de régression.

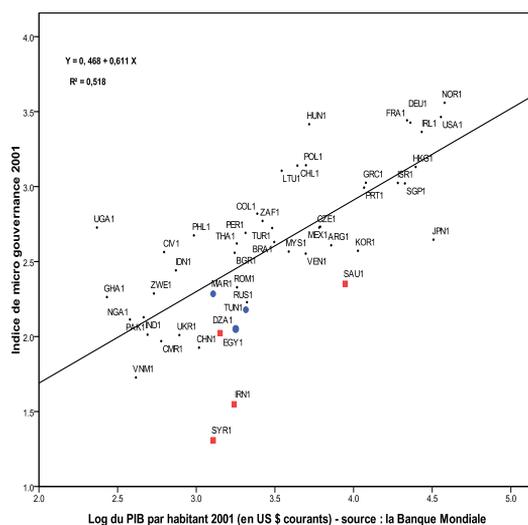
Nos calculs, à partir des chiffres fournis par la base *IPD*, montrent que l'indicateur de micro-gouvernance en Algérie se situe à un niveau inférieur, d'une part, à ce qu'il devrait être compte tenu du revenu par tête algérien, d'autre part, à ce que l'on observe dans les deux autres pays maghrébins. En outre, il n'évolue pas entre 2001 et 2009 contrairement à d'autres pays (Maroc, Tunisie, Egypte, Chine).

7. En dehors de l'Iran et de la Syrie, pays membres de la zone MENA qui enregistrent l'indice le plus faible des 51 pays.

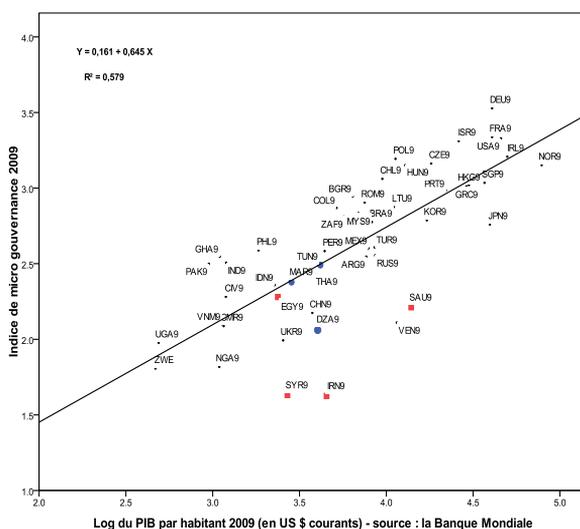
Performances des firmes publiques algériennes : une question de privatisation ou de gouvernance des firmes ?

Ces résultats révèlent l'absence de mise en œuvre des principes du new public management (clarification des relations Etat-entreprises publiques algériennes, modernisation de la gouvernance, plus grande transparence de l'information). Ils confirment, selon nous, les progrès que l'Algérie doit accomplir dans le renforcement de la gouvernance des firmes à travers une plus grande discipline de marché. C'est ce point que nous abordons à présent.

Graphique 1 - Indicateurs de micro-gouvernance 2001



Graphique 2 - Indicateurs de micro-gouvernance 2009



5. Privatisation ou renforcement des institutions en Algérie ?

Dans une optique macro-économique, la privatisation correspond à l'accroissement du poids du secteur privé dans l'économie. La privatisation est associée à la part croissante que représente, dans le produit intérieur brut, la valeur ajoutée des entreprises privées. Par entreprises privées on entend deux catégories d'entreprises : celles nouvellement créées à la suite de la libéralisation de l'activité économique (entreprises créées *ex-nihilo*) ; celles dont le capital, détenu auparavant par l'Etat, est à présent dans les mains d'acteurs privés. Selon cette optique, les résultats de la privatisation algérienne apparaissent en demi-teinte.

Ainsi, on peut s'étonner de voir la part du secteur public algérien dans la création de richesses augmenter, passant de 54,6% en 1995 à 58,6% en 2008. Une analyse hâtive conclurait à un recul du secteur privé, et donc de la privatisation, dans l'activité économique algérienne. Mais un biais statistique intervient ici. Il est dû au poids élevé et croissant des hydrocarbures dans la richesse totale du pays (32% du PIB en 1995, 47% en 2008) et dans les exportations algériennes (98% des exportations totales). Essentiellement publique, la production d'hydrocarbure a bénéficié ces dernières années d'une forte croissance en volume et en valeur⁸.

Hors hydrocarbure, la part du secteur public dans l'activité algérienne est passée de 33% en 1995 à 28% en 2008. Dès lors, ce résultat marque les progrès de la privatisation algérienne, contrairement à une analyse rapide de l'évolution de la structure du PIB algérien. Ce progrès s'observe également dans les taux élevés de la part du secteur privé dans l'activité économique. Ainsi, l'activité agricole est privatisée à 100% et l'activité tertiaire à 80%. Le secteur privé représente aujourd'hui près de 80% du produit intérieur brut algérien hors hydrocarbure. Ces taux sont comparables à ceux observés dans les anciennes économies d'Europe de l'Est à la suite de leur transition vers l'économie de marché. Toutefois, contrairement à ces économies, l'Etat algérien reste un acteur prépondérant dans la vie économique, notamment à travers les banques publiques. Elles représentent 90% des actifs bancaires du pays, recueillent 92% du total des dépôts et sont à l'origine de 99% des prêts du secteur public et de 77% des prêts du secteur privé (Bank of Algéria, 2011)⁹. Par ailleurs, les dépenses publiques représentent deux tiers du PIB hors hydrocarbure alors que les recettes publiques sont alimentées aux deux tiers par les recettes d'hydrocarbure (FMI, 2011). L'activité hors hydrocarbure est essentiellement orientée vers le marché intérieur et demeure largement tributaire des dépenses publiques. Le déficit budgétaire

8. Du fait de la crise économique qui a affecté les économies américaines et européennes, le poids des hydrocarbures dans le PIB algérien s'établit à 32% en 2009 et 37% en 2010, source : *Office National des Statistiques algérien* (ONS).

9. Face aux six banques publiques, dont trois captent près de 60% des actifs bancaires, une dizaine de banques privées a été autorisée à exercer des activités bancaires. Elles sont toutes à capitaux étrangers.

Performances des firmes publiques algériennes : une question de privatisation ou de gouvernance des firmes ?

en 2010 s'établissait à 6,4% du PIB. Mais ce déficit s'élevait à près de 45% du PIB hors hydrocarbure, reflétant le soutien continu de la politique budgétaire à la croissance de l'activité hors hydrocarbure (FMI, 2012, page 3).

Sur le plan des entreprises privées, en une décennie et demie (1995-2010), l'Algérie n'est parvenue à privatiser qu'un peu moins de 400 entreprises sur les 1 200 dont l'Etat voulait se désengager. Encore ce résultat est-il surévalué dans la mesure où sont comptabilisées comme privatisations des prises de capital minoritaire dans des entreprises publiques ou des cessions d'actifs publics à d'autres entités publiques, par voie de filiation.

Ce résultat peut apparaître modeste. Mais il doit être mis en perspective par rapport au nombre total d'entreprises algériennes. Sur un ensemble de près de 960 000 entreprises enregistrées officiellement, la part des entreprises privatisables (1 200) représente à peine 1,25% du parc d'entreprises. Sur ces 960 000 entreprises, 23 000 sont publiques (2,4%) et 930 000 sont privées (93,6%) (ONS, 2011).

Ces résultats ne tiennent pas compte du secteur informel estimé à 25% du PIB en 2010 et plus de 30% des emplois. De même, ils ne font pas oublier les difficultés de la privatisation des grands établissements industriels et bancaires et la frilosité des investisseurs étrangers à l'égard de l'Algérie. Mais l'enjeu est moins, selon nous, de se focaliser sur la privatisation de ces établissements que de favoriser l'épanouissement d'un cadre institutionnel favorisant les mécanismes de marché. Doit-on s'arc-bouter sur les difficultés de la privatisation de 2,4% du parc d'entreprises ou plutôt s'interroger sur les moyens permettant d'améliorer la performance des firmes publiques, de développer l'intermédiation bancaire, d'attirer les investisseurs étrangers et d'encourager la création d'entreprises privées en Algérie ?

Dans le cadre d'un renforcement des institutions de marché, deux axes d'action pourraient être privilégiés qui nous semblent aussi importants que la mise en œuvre rapide du transfert des actifs publics vers le secteur privé.

5.1. L'imposition d'une contrainte budgétaire «dure»

Le premier axe porte sur l'imposition d'une contrainte budgétaire «dure» sur les entreprises publiques algériennes. Rappelons que les contraintes budgétaires «molles» des entreprises publiques, avant et après la transition à l'Est, ont été identifiées comme l'un des principaux facteurs de leur inefficacité (Kornaï, 1992). Une contrainte molle est la conséquence de deux types de facteurs. D'une part, le «paternalisme» des acteurs publics qui les conduit à demander aux managers d'assumer, en échange de subventions ou de crédits bon marché, des fonctions sociales qui sont du ressort de l'Etat (maintien de l'emploi, des salaires, des

activités) plutôt que des objectifs d'efficacité. D'autre part, en situation de hasard moral et d'asymétrie informationnelle, des projets d'investissements non rentables sont financés *ex-ante* par le système bancaire. *Ex-post*, en dépit des médiocres performances de ces projets, le système bancaire continue à les refinancer dans l'espoir qu'ils deviennent rentables à terme et qu'ils permettent ainsi de récupérer la mise initiale.

Dans le cas algérien, les conséquences de cette contrainte molle qui s'exerce sur les entreprises privées ou publiques alimentent les créances douteuses des banques publiques. Celles-ci affichent un taux de prêts improductifs très élevés comparativement à d'autres pays du Sud de la Méditerranée (Tableau 1).

Tableau 1 - Ratios de créances douteuses sur les créances totales 2008

Algérie	20%	Tunisie	15%
Egypte	14.8%	Maroc	6%

Ayadi [2011]

Les pouvoirs publics algériens procèdent régulièrement à un apurement des comptes des entreprises publiques, relâchant ainsi la contrainte budgétaire qui pèse sur ces entreprises et n'incitant pas leurs managers à une gestion efficace. Ainsi, en 1998, les établissements publics ont bénéficié d'un programme d'assainissement de leur finance à la suite d'une prise en charge de leur endettement (Nashashibi, 1998). En 2007, le Trésor algérien refinance près de 400 entreprises publiques pour un montant équivalent à 4% du PIB algérien. Les autorités ont remplacé les prêts aux entreprises non viables par une aide budgétaire. La restructuration financière des entreprises jugées viables s'est traduite par un échange de leurs prêts contre des obligations publiques, remplaçant les effets publics des banques venant à maturité (FMI, 2008, p. 6).

En 2010, les autorités algériennes engagent une nouvelle vague d'assainissement financier des entreprises publiques. Cela se traduit par un accès privilégié et à taux réduit des entreprises publiques au crédit : elles bénéficieront, en 2010, de 57% du total des crédits accordés par le système bancaire. Mais ces crédits servent davantage à financer des dépenses de fonctionnement que des projets d'investissement. Ici, une situation financière singulière s'observe en Algérie. Il s'agit de l'insuffisance de l'investissement productif algérien au regard du montant très élevé des liquidités dont dispose le secteur bancaire. En 2010, le taux d'épargne par rapport au PIB s'élevait à près de 49% alors que le taux d'investissement n'était que de 36%. Le taux de thésaurisation était ainsi de 13% du PIB (FMI, 2012, page 4). Cet excès structurel de liquidités prévaut depuis 2002. Il s'explique par au moins quatre facteurs : i) L'importance des dépôts du secteur des hydrocarbures auprès des banques ; ii) L'augmentation de la collecte de l'épargne des particuliers stimulée par les injections de revenus des plans de

Performances des firmes publiques algériennes : une question de privatisation ou de gouvernance des firmes ?

relance publique¹⁰ ; iii) Le développement de la bancarisation des acteurs ; iv) L'interdiction à partir d'août 2009 du crédit à la consommation des particuliers dans le but de freiner les importations de biens de consommation.

Faute de projets d'investissements publics ou privés, mais aussi sans doute en raison d'une aversion au risque, les banques algériennes cherchent à écouler leurs liquidités abondantes à travers deux canaux. Soit en prêtant leurs capitaux aux entreprises publiques pour financer essentiellement leurs dépenses de fonctionnement. Soit en plaçant leurs capitaux auprès de la Banque d'Algérie. Celle-ci, en 2009, aura absorbé l'excès de liquidités des banques pour un montant équivalent à 15 milliards d'euros (Laksaci, 2001).

Si la contrainte budgétaire dure ne joue pas dans les mécanismes de « discipline » des managers des firmes algériennes, la contrainte du marché financier ne joue pas davantage puisque ce marché est quasi inexistant. Depuis son démarrage effectif, en septembre 1999, la bourse d'Alger ne compte que 3 entreprises cotées et n'a participé qu'à cinq opérations d'admission d'emprunts obligataires émis auprès du grand public. Elle se caractérise par un faible niveau de transactions et de capitalisations boursières. En 2010, la valeur de cette capitalisation s'établit à 0,1% du PIB en Algérie contre 24,1% en Tunisie et 75,8% au Maroc (Christin, 2011).

Des crédits publics plus sélectifs et plus concurrentiels, un arrêt des subventions publiques et des recapitalisations répétées aux firmes déficitaires, une limitation des arriérés de paiement fiscaux, sociaux et inter-entreprises seraient de nature à imposer une discipline de marché financier et permettraient d'exercer des pressions adéquates sur les managers afin qu'ils gèrent de façon efficace leur entreprise privée ou publique. De nombreuses études appliquées au cas des firmes de l'Est, après la transition, ont montré que le renforcement de la contrainte budgétaire apparaît comme un facteur significatif de restructuration et d'amélioration des performances des firmes publiques.

5.2. Le renforcement de la compétition inter-firmes

Le deuxième axe d'action porte sur le renforcement de la compétition entre les firmes algériennes. Les travaux de Hayek (1945) et Leibenstein (1966) ont montré l'impact de la concurrence sur la performance des firmes à travers un double effet d'incitation et d'information. Incitation qui pousse les managers à être plus efficaces sous peine d'être sanctionnés par des pertes de marché pour leur entreprise. Information sur la qualité relative de la gestion des managers dans un environnement concurrentiel qui révèle les échecs ou les succès managériaux. La pression concurrentielle peut être de nature externe ou interne. Externe, elle est mesurée par le taux de pénétration des importations ou le nombre de firmes

10. Les salaires de la fonction publique ont augmenté de 34% en 2010 avec effet rétroactif à partir de 2008.

étrangères rivales. Interne, elle est évaluée par la structure du marché national ou le nombre et le poids des entreprises concurrentes locales.

L'ajournement de l'adhésion de l'Algérie à l'OMC, les blocages dans les négociations sur la nouvelle phase de l'Accord d'association avec l'Union européenne (UE), le report de la création d'une zone de libre-échange Algérie-UE à 2020 au lieu de 2017, le rétablissement récent de certains droits de douane avec la Zone arabe de libre-échange et avec l'UE soulignent la volonté des autorités de ne pas exposer les entreprises résidentes à une concurrence internationale trop vive. En dépit de cette politique protectionniste, qui affranchit les managers des entreprises algériennes de la discipline de marché induite par la pression de la concurrence internationale, le déficit commercial, hors hydrocarbure, ne cesse de se creuser. Il a pratiquement doublé entre 2006 et 2011 s'établissant respectivement à -20,7 milliards \$US et -39,7 milliards \$US¹¹.

En matière d'investissements directs étrangers (IDE), l'Algérie est traditionnellement un pays qui accueille peu d'IDE, en dehors du secteur des hydrocarbures. Sur la décennie 2000, leur montant représente 1% du PIB par an en moyenne, contre 4% en Tunisie, 4,5% au Maroc et en Egypte. Les nouvelles mesures prises récemment par les autorités devraient amplifier la défiance des investisseurs étrangers à l'égard de l'Algérie. Dans le cadre de la loi de finance 2009, trois nouvelles dispositions sont un obstacle évident aux IDE : i) La participation étrangère est limitée à 49% dans tout nouvel IDE, les 51% étant obligatoirement d'origine algérienne ; ii) Les nouveaux projets d'IDE doivent avoir une balance devises positive ; iii) La réaffirmation du droit de préemption des autorités publiques sur la vente d'investissements étrangers.

Avec ces dispositifs, on demande aux investisseurs non résidents : i) d'accepter de ne pas être majoritaires dans les projets greenfield qu'ils entreprennent ou dans les joint-ventures qu'ils concluent avec des opérateurs algériens ; ii) de recourir aux banques publiques algériennes pour le financement de leurs projets, ceci sans doute afin d'absorber une partie des liquidités bancaires très élevées¹² ; iii) d'accepter l'idée qu'ils ne pourront pas céder librement leurs droits de propriété sur les actifs puisque les autorités se réservent le droit d'exercer à tout moment, et aux conditions de rachat qu'elles fixent unilatéralement, leur droit de préemption. La conséquence directe de la mise en œuvre de ces dispositifs a été, en 2009, une chute de 60% des IDE, à l'exclusion des hydrocarbures, chute qui s'est confirmée depuis avec une baisse de 17% par rapport à 2009 (Cnuced, 2012).

11. Projections pour 2011. En tenant compte des exportations des hydrocarbures, qui représentent 98% des exportations totales, la balance commerciale sera positive de l'ordre de 20 milliards \$US en 2011.

12. L'investisseur émirati EIC a obtenu le feu vert des autorités pour la réalisation d'un parc immobilier et de loisirs à Alger en contrepartie d'un financement de son projet par les banques algériennes (de l'ordre d'un milliard d'euros).

Performances des firmes publiques algériennes : une question de privatisation ou de gouvernance des firmes ?

Alors que la plupart des pays en développement s'efforcent de tirer parti des IDE, l'Algérie y renonce en se privant d'un véhicule qui lui permettrait de créer des emplois, d'améliorer sa productivité¹³, d'opérer des transferts de compétences et de technologies, d'accroître ses exportations et de contribuer à son développement économique à long terme.

Les nouvelles règles relatives aux IDE vont renforcer la faiblesse de l'environnement concurrentiel sur le marché intérieur algérien et bloquer l'entrée de nouvelles banques majoritairement étrangères. Cela n'est pas de nature à imposer une discipline de marché et à contraindre les managers des firmes algériennes à améliorer les performances de leur firme.

La frilosité des investisseurs étrangers comme celle des investisseurs résidents peut s'expliquer par le contexte dans lequel évoluent les affaires en Algérie. Dans le rapport *Doing Business* de la Banque Mondiale en 2007, l'Algérie était classée à la 116^e place. Elle a rétrogradé à la 143^e place en 2011 et à la 148^e place en 2012 (Banque Mondiale, 2012). L'Algérie affiche les moins bons scores, comparativement à d'autres pays du Sud de la Méditerranée, dans la plupart des rubriques recensées par la Banque Mondiale (Tableau 2). Il est frappant de constater, notamment, ses faibles scores dans la catégorie « création d'entreprise » et « transfert de propriété ». Ces difficultés apparaissent comme une forme d'hostilité à l'entrepreneuriat et aux pressions concurrentielles nouvelles qui pourraient s'exercer sur le comportement des managers en place. Il est étonnant d'observer, par ailleurs, les obstacles à l'obtention de prêts dans un pays où le système bancaire regorge de liquidités.

Tableau 2 - Climat des affaires

	Algérie	Egypte	Maroc	Tunisie
Création entreprise	153	21	93	56
Transfert de propriété	167	93	114	65
Obtention de prêts	150	78	98	98
Paiement des impôts	164	145	112	64
Exécution des contrats	122	147	89	76
Classement	148	110	94	46

Banque Mondiale (2012), *Doing Business*

13. Depuis 1990, la productivité du travail en Algérie, évaluée par le PIB par tête, est en baisse (FMI, 2010, page 21).

Conclusion

En Algérie, le débat actuel sur le rôle de la privatisation dans l'amélioration des performances des firmes rappelle celui qui prévalait au début des années 90 dans les économies de l'Est, au moment de leur transition vers l'économie de marché. Dans ces économies, sous l'influence d'un courant libéral, les politiques publiques mises en œuvre ont privilégié le tryptique : stabilisation macro-économique, libéralisation et privatisation. Elles ont bien souvent négligé le rôle de la qualité du cadre institutionnel dans la réussite de ces politiques. A la suite des travaux de North (1990) sur la nature et le rôle essentiels des institutions dans les systèmes économiques, face aux résultats décevants d'une privatisation rapide et mal contrôlée (Labaronne, 2002 ; Andreff, 2007), et en présence de carences avérées dans les mécanismes de gouvernance publique et de gouvernement d'entreprise (Stiglitz, 1999), les préoccupations néo-institutionnelles se sont peu à peu imposées dans la réflexion académique et dans l'action publique dans les économies en transition.

De très nombreuses études, utiles pour le cas algérien, montrent à présent la nécessité d'instaurer des institutions de marché efficaces pour améliorer la performance des firmes. C'est dans le prolongement de ces travaux que notre papier s'est inscrit. Davantage que la privatisation, c'est l'amélioration du cadre institutionnel en Algérie, notamment celui qui encadre les mécanismes de micro-gouvernance, qui nous semble essentielle pour accroître la performance du système productif algérien.

Le chantier des réformes institutionnelles en Algérie semble immense. Le renforcement de la discipline de marché dans ce pays exigerait que les pouvoirs publics algériens abandonnent la pratique d'apurement des comptes des entreprises publiques, adoptent une politique de crédits publics plus sélectifs et plus concurrentiels, mettent un terme aux subventions publiques et aux recapitalisations répétées en faveur des firmes déficitaires, encadrent strictement les arriérés de paiements fiscaux, sociaux et inter-entreprises. Ce renforcement supposerait que les pouvoirs publics lèvent les restrictions diverses aux investissements directs étrangers et à la participation de l'Algérie aux différentes négociations commerciales pour exposer les entreprises algériennes à davantage de pressions du marché international. Il conviendrait enfin que les autorités algériennes améliorent le climat des affaires dans le pays en favorisant l'entrepreneuriat et de nouvelles pressions concurrentielles qui auraient un impact disciplinaire sur le comportement des managers en place.

Mais ce chantier des réformes ne sera pas favorisé par un système productif qui subit le « syndrome hollandais ». Le cours élevé du pétrole compromet tout effort d'industrialisation ou de diversification des exportations algériennes. En 2010, la part de l'industrie hors hydrocarbure dans le PIB représente 8%, se

Performances des firmes publiques algériennes : une question de privatisation ou de gouvernance des firmes ?

décomposant en 3% publique et 5% privée. Celle du commerce et des services, essentiellement privés, s'élevait à 16%, celle de l'agriculture à 9%. Les velléités d'exportations, hors hydrocarbure, sont pénalisées par un taux de change réel d'équilibre qui ne cesse de s'apprécier. Cette évolution du taux de change réel, illustration parfaite du *Dutch Disease*, favorise les importations de biens et de services dont la progression ne semble pas devoir être freinée par l'interdiction du crédit à la consommation instaurée en 2009.

Durant les années 2000, dans les pays d'Europe centrale et orientale, la « pression bruxelloise » a permis à ces pays de se doter d'un cadre institutionnel favorable à l'économie de marché et aux pressions du marché sur le comportement des acteurs économiques. Dans le cas de l'Algérie, et d'une façon plus générale, dans celui des économies du Sud de la Méditerranée, la « pression de la rue », liée au Printemps arabe, peut permettre à ces économies d'achever leur processus de transition institutionnelle vers l'économie de marché (Labaronne et Ben Abdelkader, 2013). L'enjeu pour l'Algérie est de passer d'une économie administrée, qui s'appuie sur la rente pétrolière, à une économie de marché qui repose sur l'initiative individuelle et la capacité d'entreprendre. L'analyse générale, à caractère exploratoire, que nous venons de conduire sur le faible niveau de la gouvernance algérienne pourrait être complétée par des approches monographiques ou l'étude d'un échantillon d'entreprises publiques qui révéleraient de façon plus précise les défaillances dans les mécanismes de gouvernance de ces firmes. Ces investigations seraient sans doute utiles dans la perspective d'un renforcement du cadre institutionnel et d'une amélioration des performances des firmes algériennes.

Bibliographie

- ALCHIAN A., DEMSETZ H. (1972), « Production, Information Costs and Economic Organization », *American Economic Review*, 62, (5), pp. 777-795.
- ANDREFF W. (2007), *Economie de la transition, La transformation des économies planifiées en économies de marché*, Editions Bréal, Paris, 494 p.
- AYADI R. (2001), *Convergence of Banking Sector Regulations and its Impact on Bank Performances and Growth: the case for Algeria, Egypt, Morocco, and Tunisia*, Femise, Research n° FEM 33-04.
- BANK OF ALGERIA (2011), <http://www.bank-of-algeria.dz/>
- BANQUE MONDIALE (2007), *Doing Business*, The World Bank, Washington.
- BANQUE MONDIALE (2012), *Doing Business*, The World Bank, Washington.
- BAUMOL W. (1959), *Business Behaviour, Value and Growth*, MacMillan.
- BERTHELIER P., DESDOIGTS A., OULD AOUDIA J. (2003), « Profils institutionnels, présentation et analyse d'une base de données originale sur les caractéristiques institutionnelles de pays en développement, en transition et développés », *Conférence FEMISE 2003*.
- CHARREAUX G. (1996), « Pour une véritable théorie de la latitude managériale et du gouvernement des entreprises », *Revue Française de Gestion*, n° 111, p. 50-64.
- CHARREAUX G. (1997), « Vers une théorie du gouvernement des entreprises », in G. Charreaux, éd. 1997, *Le gouvernement des entreprises. Théories et faits*, Economica,

pp.421-470.

CHARREAUX G. (2006), « Les théories de la gouvernance : de la gouvernance des entreprises à la gouvernance des systèmes nationaux ». Dans *Traité de Gouvernance Corporative, Théories et pratiques à travers le monde*. Naciri A. (ed.), p. 57-113. Laval : Les Presses de l'Université Laval.

CHARREAUX G. (2008), « À la recherche du lien perdu entre caractéristiques des dirigeants et performance de la firme : gouvernance et latitude managériale », *Cahier du FARGO n° 1080502*, Mai 2008.

CHRISTIN Y. (2011), « Diagnostique sur l'Etat des lieux et les besoins du marché des capitaux en Algérie », *Projet de réforme du marché financier*, PNUD, décembre.

CNUCED (2012), *World Investment Report*.

COASE R.-H. (1937), « The Nature of the Firm », *Economica*, november, pp. 386-405.

ESTRIN S., HANOUSEK J., KOCENDA E., SVEJNAR J. (2009), "The Effects of Privatization and Ownership in Transition Economies", *Journal of Economic Literature*, 47:3, pp. 699-728.

FAMA E. (1980), "Agency Problems and the Theory of the Firm", *Journal of Political Economy*, 88, (2), pp. 288-307.

FAMA E., JENSEN M. (1983.a), "Separation of Ownership and Control", *Journal of Law and Economics*, Vol.26, pp. 301-326.

FAMA E., JENSEN M. (1983.b), "Agency Problems and Residual Claims", *Journal of Law and Economics*, Vol. 26, june, pp. 327-350.

FEMISE (2011), "Convergence of Banking Sector Regulations and its Impact on Bank Performances and Growth: the case for Algeria, Egypt, Morocco, and Tunisia", *Research n°FEM33-04*, Directed By Rym Ayadi, 175 pages, <http://www.femise.org/2011/10/resum-rech/recherche-femise-fem33-04/>

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL (2011), « Algérie : Consultation de 2010 au titre de l'article IV », mars, *Rapport du FMI n° 11/39*, 45 pages.

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL (2012), "Algeria: Statistical Appendix", *IMF Country Report No. 12/21*, <http://www.imf.org/external/pubs/ft/scr/2012/cr1221.pdf>

FURUBOTN E.-G., PEJOVICH S. (1972), "Property Rights and Economic Theory: a Survey of Recent Literature", *Journal of Economic Literature*, Vol. 10, décembre, pp. 1137-1162.

GALBRAITH J.-K. (1967), *The New Industrial State*, Penguin Books, 2^e édition, 1978.

HAYEK F. (1945), *The Road to Serfdom*, Chicago: University of Chicago University Press.

JENSEN M.-C., MECKLING W.-H. (1976), "Theory of the Firm: Managerial Behavior, Agency Cost and and Ownership Structure", *Journal of Financial Economics*, Vol. 3, octobre, pp 305-360.

KORNAÍ J. (1992), *The Socialist Systems: The Political Economy of Communism*, Oxford University Press.

LABARONNE D. (2002), « Privatisation et performances des firmes des économies de l'Est », *Revue économique*, Vol. 53, n° 5, pp.1013-1050.

LABARONNE D., BEN ABDELKADER F. (2007), « Privatisation de masse et abus d'une position publique à des fins privées dans les économies de l'Est en transition. Approche théorique et empirique », Vol. 38, n°2, juin, pp. 167-196.

LABARONNE D., BEN ABDELKADER F. (2008), « Transition institutionnelle des pays méditerranéens et des pays d'Europe de l'Est. Analyse comparative de l'évolution de leur système de gouvernance », Vol. 118 (5), 743-775.

LABARONNE D., BEN ABDELKADER F. (2013), *Institution de gouvernance, confiance et développement. Application aux cas des pays arabes de la Méditerranée*, Editions l'Harmattan, collection « Mouvements Economiques et Sociaux », à venir.

LAKSACI M. (2001), Conférence à la réunion annuelle de l'Association des banques centrales africaines (ABCA), juin, Dakar.

Performances des firmes publiques algériennes : une question de privatisation ou de gouvernance des firmes ?

- LEIBENSTEIN H. [1966], "Allocative Efficiency versus X-Efficiency", *American Economic Review*, Vol. 56, pp. 392-415.
- MARRIS R. (1964), *The Economic Theory of Managerial Capitalism*, MacMillan.
- MEISEL N. (2004), *Culture de gouvernance et développement. Intérêt de l'expérience française dans la gouvernance des entreprises pour les pays en développement et les économies émergentes*, OCDE, Paris.
- MEZOUAGHI M., TALAHITE F. (2009), « Les paradoxes de la souveraineté économique en Algérie », *Confluences Méditerranée* 2009/4 (N°71).
- Ministère de l'industrie, de la petite et moyenne entreprise et de la promotion de l'investissement algérien (2011),
- MONSEN R. et DOWNES A. (1965), "A Theory of Large Managerial Firms", *Journal of Political Economy*, 73, pp.221-236.
- NASHASHIBI K., ALONSO-GAMO P., BAZZONI S., FELER A., LAFRAMBOISE N., PARIS HORVITZ S. (1998), "Algeria: Stabilization and Transition to the Market", *IMF Occasional Paper No.* 165.
- NORTH D. (1990), *Institutions, Institutional Change and Economic Performance*, Cambridge, New York, Cambridge University Press.
- OMAN C., FRIES S. et BUITER W. (2003), *Corporate Governance in Developing, Transition and Emerging-Market Economies*, OCDE.
- ONS (2011), Office Nationale de Statistiques, <http://www.ons.dz/>
- OULD AOUDIA J. (2006), *Croissance et réformes dans les pays arabes, méditerranéens ?*, AFD.
- RAVID S., SUDIT E. (1994), "Power Seeking Managers, Profitable Dividends and Financing Decisions", *Journal of Economic Behavior and Organization*, Vol. 25.
- SADI N.-E. (2006), *La privatisation des entreprises publiques en Algérie*, L'harmattan, janvier.
- SHEIFER A., VISHNY R.-W. (1989), "Management Entrenchment: The Case of Manager Specific Investments", *Journal of Financial Economics*, Vol. 25.
- STIGLITZ J. (1998), "More Instruments and Broader Goals: Moving Toward the Post-Washington Consensus", *WIDER Annual Lecture*. World Institute for Development Economics Research of the United Nations University.
- STIGLITZ J.-E., ELDIN A. (1992), "Discouraging Rivals: Managerial Rent Seeking and Economic Insufficiencies", *NBER*, working-paper series, n°4145.
- TAHAR M. (2011), « Privatisation des entreprises publiques en Algérie », *Géoéconomie*, 2011/1 (n° 56).
- WILLIAMSON O. (1964), *The Economics of Discretionary Behavior, Managerial Objectives in a Theory of the Firm*, Prentice Hall.
- WILLIAMSON O. (1985), *The Economics Institutions of Capitalism*, The Free Press, New York.